



Maison mitoyenne abandonnée depuis 1996-1997 : quelles démarches

Par Sayan

Bonjour,

La maison mitoyenne à la nôtre est abandonnée depuis le décès de la propriétaire vers 1996-1997. Les anciens propriétaires de notre maison ont entretenu le jardin dès leur arrivée en 1998-1999 et nous ont transmis des photos prises à cette époque. Nous avons acheté la maison en 2021 et avons poursuivi cet entretien.

La maison est en mauvais état mais ne présente pas de danger immédiat. Je souhaiterais savoir :

- Comment vérifier si elle est considérée comme "bien vacant et sans maître" ?
- Quelles démarches entreprendre pour acquérir ce bien si aucun héritier ne se manifeste ?
- Si l'entretien continu du jardin peut jouer en faveur d'une prescription acquisitive ?
- Si un signalement à la mairie est nécessaire pour régulariser la situation ?

Merci d'avance pour vos éclairages et vos conseils juridiques!

Par Nihilscio

Bonjour,

Il doit s'agir d'une succession vacante.

Une succession vacante est placée sous la curatelle de l'administration chargée du domaine d'État à la demande de tout créancier ou autre personne intéressé ou encore à la demande du procureur.

On peut se renseigner sur le site <https://recherchesuccessionsvacantes.impots.gouv.fr/> ou en prenant contact avec France domaine.

Pour savoir s'il y a eu un acte désignant un nouveau propriétaire on peut s'adresser au cadastre ou demander un relevé de formalités au service de la publicité foncière.

Pour l'instant, le mieux à faire pour ne pas être incommodé par le terrain laissé en friche est de continuer à l'entretenir.